

Le Président

Département Finances et fiscalité locale

N/Réf : AP/NB/MF

Affaire suivie par Aurélien PHILIPPOT

Paris le 21 MAI 2019

Monsieur le Ministre,

L'AMF est alertée par la suppression continue des trésoreries et d'un service public de proximité pour les collectivités locales mais aussi pour les citoyens.

Cette mesure oblige désormais les exécutifs locaux des territoires ruraux notamment à parcourir plusieurs kilomètres pour déposer leurs fonds à la trésorerie la plus proche. Pour éviter de tels déplacements, il est indiqué aux collectivités qu'elles ont la possibilité de remplacer toutes les modalités actuelles de règlements en numéraire par des systèmes de règlements dématérialisés. Toutefois, il convient de rappeler que la mise en place de règlements dématérialisés génère des coûts importants en cette période de d'encadrement budgétaire. Par ailleurs, nombre de règlements continueront malgré tout d'être réalisés en espèces, jusqu'à trois cents euros les usagers restant encore libre du choix des modalités de leurs règlements dans leur utilisation du service public. C'est le cas par exemple des stations de ski, des cantines scolaires, des piscines, etc. dont les régies sont contraintes d'accepter les règlements en numéraire.

Cette mesure fait courir un risque en matière d'ordre et de sécurité publique puisque c'est le maire ou le régisseur qui transportent les fonds en voiture, parcourant ainsi des dizaines de kilomètres avec des fonds conséquents. D'autres collectivités ont dû recourir à des sociétés spécialisées de transport de fonds, l'économie réalisée par l'État se soldant là encore par une nouvelle dépense locale.

Il aurait été en effet judicieux de consulter les élus concernés afin de déterminer quels étaient les comptables à déplacer ou non afin de préserver les deniers publics. Si l'État réduit ses coûts en réorganisant son réseau de comptables, il transfère aussi le coût de sa mesure sur les budgets locaux. Ce transfert de charges contrevient aux objectifs affichés de développement de la décentralisation et de rapprochement des services de l'État des territoires.

Dans le contexte actuel de forte demande de service publics et de proximité, l'AMF demande l'arrêt immédiat des fermetures.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.



François BAROIN

Monsieur Gérald DARMANIN
Ministre de l'Action et des Comptes publics
139 rue de Bercy
75012 PARIS